



Assemblée générale

Distr.
GENERALEA/42/757
17 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-deuxième session
Point 69 de l'ordre du jour

RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Rapport de la Première CommissionRapporteur : M. Kazimierz TOMASZEWSKI (Pologne)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Relation entre le désarmement et le développement : rapport de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session conformément à la décision 41/422 de l'Assemblée générale du 4 décembre 1986.
2. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1987, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire le point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.
3. A sa 2e séance, le 1er octobre, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur les questions relatives au désarmement qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 48 à 69, d'entendre ensuite des déclarations sur des points spécifiques de l'ordre du jour relatifs au désarmement et de poursuivre, le cas échéant, le débat général. Les délibérations sur ces questions ont eu lieu de la 3e à la 31e séance, du 12 octobre au 3 novembre (voir A/C.1/42/PV.3 à 31).
4. Pour l'examen du point 69, la Première Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Lettre datée du 14 avril 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/228-S/18811);
 - b) Note verbale datée du 16 juin 1987, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du Communiqué final de la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe, tenue à Maputo, les 21 et 22 mai 1987 (A/42/352-S/19930);

c) Lettre datée du 12 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le document relatif à l'élimination du sous-développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international adopté à la session du Comité consultatif politique des Etats signataires du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Berlin les 28 et 29 mai 1987 (A/42/354-E/1987/100);

d) Lettre datée du 15 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration finale de la cinquième session du Conseil d'Interaction, qui s'est tenue à Kuala Lumpur du 19 au 21 avril 1987 (A/42/407);

e) Lettre datée du 6 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration et du Plan d'action de Pyongyang sur la coopération Sud-Sud, adoptés par la Conférence ministérielle extraordinaire des pays non alignés sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue du 9 au 13 juin 1987 à Pyongyang (République populaire démocratique de Corée) (A/42/411);

f) Lettre datée du 23 juillet 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/418-S/18994);

g) Lettre datée du 13 août 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant des extraits du Communiqué commun de la vingtième Réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Singapour les 15 et 16 juin 1987 (A/42/477-S/19048);

h) Lettre datée du 9 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration commune publiée le 7 octobre 1987 par le Président de l'Argentine, le Premier Ministre de la Grèce, le Premier Ministre de l'Inde, le Président du Mexique, le Premier Ministre de la Suède et le Premier Président de la République-Unie de Tanzanie (A/42/652-S/19201);

i) Lettre datée du 19 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les textes de la Déclaration de Vancouver sur le commerce mondial, de la Déclaration sur l'Afrique australe et du Programme d'action d'Okanagan, et du communiqué de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Vancouver du 13 au 17 octobre 1987 (A/42/677);

j) Lettre datée du 23 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mission du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant copie du communiqué final de la Réunion, tenue à New York du 5 au 7 octobre 1987, des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale (A/42/681);

k) Lettre datée du 2 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué et du document intitulé "Renforcement de l'efficacité de la Conférence du désarmement à Genève" publiés à l'issue de la session du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, tenue à Prague les 28 et 29 octobre 1987 (A/42/708 et Corr.1);

l) Lettre datée du 5 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/42/715-S/19252).

II. EXAMEN DU PROJET DE RESOLUTION A/C.1/42/L.74

5. Le 27 octobre 1987, le Cameroun, le Canada, Cuba, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Nigeria, la Norvège, la République démocratique allemande, le Venezuela et la Yougoslavie ont soumis un projet de résolution intitulé "Relations entre le désarmement et le développement" (A/C.1/42/L.74), qui a été par la suite coparrainé par l'Australie, la Bolivie, le Congo, la Grèce, la Nouvelle-Zélande, la Roumanie et le Rwanda. Le projet de résolution a été présenté par le représentant de l'Inde à la 32e séance, le 4 novembre.

6. A cet égard, le Secrétaire général a présenté un état des incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution (A/C.1/42/L.83).

7. A sa 44e séance, le 16 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.1/42/L.74 sans procéder à un vote (voir par. 8).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

8. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Relation entre le désarmement et le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 38/71 B du 15 décembre 1983, 39/160 du 17 décembre 1984 et 40/155 du 16 décembre 1985 et ses décisions 40/473 du 20 juin 1986 et 41/422 du 4 décembre 1986,

Rappelant également les dispositions du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, sur la relation entre le désarmement et le développement,

1/ Résolution S-10/2.

Soulignant que la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, a constitué un pas important dans le processus d'examen multilatéral, au niveau politique, de la relation entre le désarmement et le développement,

1. Se félicite de l'adoption du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement 2/;
2. Décide de faire porter le rapport de la Conférence à l'attention du Comité préparatoire de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
3. Prie le Comité préparatoire d'inscrire à l'ordre du jour de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, une question intitulée "Relation entre désarmement et développement compte tenu du programme d'action adopté par la Conférence internationale" 3/;
4. Prie le Secrétaire général de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale.

2/ A/CONF.130/39.

3/ Ibid., par. 35.